



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

grippe

Question écrite n° 98737

Texte de la question

M. Serge Bardy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des vaccins contre la grippe pour les malades du cancer. Les patients victimes d'une affection de longue durée (ALD) subissent déjà des conséquences financières importantes, malgré les efforts qui ont été faits - notamment sous ce Gouvernement - pour améliorer la prise en charge complète de leurs pathologies. Il s'avère que ces patients peuvent se voir refuser par certaines caisses d'assurance maladie le bénéfice de la vaccination antigrippale gratuite, malgré leur santé fragile et les préconisations des oncologues. En effet, malgré l'arrêté du 19 juin 2011 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier de cette vaccination en y incluant les personnes atteintes de déficits immunitaires acquis lors de pathologies oncologiques, il semble que la Mutualité sociale agricole (MSA) refuse de prendre en charge les vaccinations antigrippales de certains patients au motif que cela n'est pas mentionné dans le code de la santé publique. Aussi, il lui demande de l'éclairer sur le cadre juridique précis couvrant cette situation, et le cas échéant, de lui indiquer ce qu'elle entend faire pour remédier à cette situation d'injustice sociale.

Données clés

Auteur : [M. Serge Bardy](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98737

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7849

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)